

#### 4. ADJONCTIONS MAXIMALES AUTORISEES DANS LES NPT

Le non respect des recommandations ci-dessous risque de modifier les propriétés des NPT, comme briser l'émulsion. Utiliser un tel mélange aurait alors des conséquences néfastes pour le patient.

Table 2 – Adjonctions maximales autorisées par poche (sans autre médicament dans la poche) <sup>15, 23, 44</sup>

ADJONCTIONS MAXIMALES POSSIBLES par poche	SMOFKABIVEN PERIPHER poche 3 compartiments 1206 ml, VVP	PERI OLIMEL 2,5% E poche 3 compartiments VVP	OMEGAFLEX SPECIAL poche 3 compartiments, VVC		
		1500 ml	625 ml	1250 ml	1875 ml
Electrolytes [mmol]	Quantités [mmol] pouvant être ajoutées aux poches				
Sodium	+ 150	+ 193,5	ND	ND	ND
Potassium chlorure ▽	+ 27	+ 36	+ 26	+ 53	+ 79
Autres					
Addaven	+ 1 amp	+ 1,5 amp	+ 1 amp	+ 1 amp	+ 2 amp
Cernevit	+ 1 amp.	+ 1,5 amp	+ 1 amp	+ 1 amp	+ 2 amp
Soluvit N + Vitalipid N	+ 1 amp. + 1 amp.	+ 1,5 amp + 1,5 amp	+ 1 amp. + 1 amp.	+ 1 amp. + 1 amp.	+ 2 amp. + 2 amp.
Dipeptiven *	-	-	+ 75 mL	+ 150 mL	+ 225 mL

VVP : voie veineuse périphérique

VVC : voie veineuse centrale

ND : pas de données

\* Ayant une osmolarité théorique de 921 mOsm/L, le Diptiven ajouté à une poche de nutrition parentérale périphérique augmente l'osmolarité du mélange de telle sorte que l'administration par voie périphérique devient proscrite et que seule la voie centrale doit être utilisée.

Si le patient ne bénéficie pas d'un tel accès, Diptiven doit être perfusé indépendamment de la nutrition parentérale totale (cf. monographie Diptiven).

▽ Pour le potassium, les quantités du tableau se réfèrent à la **tolérance veineuse**. Comme mentionné dans la monographie du KCl, la concentration maximale de potassium est de 40 mmol/L pour une VVP et de 80 mmol/L pour une VVC, en fractionnant les apports. Les quantités du fabricant sont plus élevées mais ne concernent que la stabilité physico-chimique et ne tiennent pas compte de la tolérance veineuse.

**ATTENTION :** si des électrolytes ou autres produits du tableau ci-dessus sont ajoutés aux TPN, les compatibilités en Y avec d'autres médicaments ne sont plus valables. Veuillez contacter l'assistance pharmaceutique pour toute question (021 804 21 46).